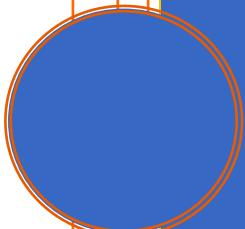




BILAN D'ACTIVITE AVIP

Juillet 2024-Décembre 2024

Julien RIVIERE-Caisse d'allocations familiales de la Réunion
12/12/2024



Bilan d'activité AVIP

Juillet 2024-Décembre 2024

Table des matières

INTRODUCTION	2
I) La Coordination départementale de l'avip.....	4
A) La mise en œuvre de l'étude des besoins d'accueil du jeune enfant des bénéficiaires du RSA en situation d'insertion professionnelle sur le territoire réunionnais.	4
a) La méthodologie du choix du prestataire.....	5
b) La méthodologie d'enquête proposée par le cabinet d'étude.	7
c) Le planning prévisionnel.....	8
d) Point d'étape sur l'étude.....	8
B) La mise en œuvre de l'évaluation du dispositif AVIP au niveau départemental.....	10
II) La mise en œuvre d'une coordination opérationnelle par des actions de déploiement sur le territoire.	12
a) Sainte Clotilde.....	12
b) Saint André et Saine Suzanne.....	14
c) Déploiement d'une expérimentation AVIP auprès des assistants maternels de la commune de Bras Panon et la Possession.	16
III) Les autres actions de coordination avip	18
a) Information interne.	18
b) Projet de communication externe avec la création d'un visuel	18
c) La veille informationnelle sur l'évolution du Label AVIP.	19
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	21
ANNEXES	23

INTRODUCTION

Les modes d'accueil du jeune enfant constituent un instrument efficace de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Ils apparaissent aussi, et de plus en plus, comme un moyen de lutte contre les inégalités sociales en prenant en charge les enfants des familles les plus démunies. En effet, certaines d'entre elles, par leur situation précaire, cumulent des difficultés spécifiques auxquelles les dispositifs classiques d'accueil du jeune enfant ne permettent pas toujours une réponse adaptée à leur besoin de garde.

Fort de ce constat, les crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle, dites crèches « AVIP » ont été créées en 2016 pour faciliter l'accès à l'emploi des parents en accueillant leurs jeunes enfants.

Le label « crèche à vocation d'insertion professionnelle » est décerné aux EAJE qui soutiennent les parents de jeunes enfants en recherche d'emploi, en leur réservant des places d'accueil et en établissant un lien étroit et constant avec les acteurs de l'insertion professionnelle.

Au niveau départemental, cette labellisation s'est traduite dans le cadre de partenariats institutionnels entre la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion, France travail et le Conseil départemental de La Réunion.

Elle s'inscrit dans :

- La convention annuelle d'objectifs entre le département et la caisse d'allocations familiales de la Réunion, convention conclue dans le cadre de la convention d'appui de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.
- La convention cadre entre la caisse d'allocations familiales de la Réunion et France travail (2020-2022)
- L'action n°14 du Programme Départemental d'Insertion 2022-2024 porté par la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion intitulée : “ Développer les modes de garde d'enfants conventionnés.”

Dans ce contexte, les objectifs du dispositif AVIP sont de :

- Contribuer à lever les freins à la recherche et au maintien dans l'emploi de parents ayant des jeunes enfants de moins de 3 ans, par la mobilisation de places d'accueil en crèche ponctuelles et pérennes. Cet enjeu est d'autant plus marqué pour les familles monoparentales, dont la recherche d'emploi peut être grandement freinée par des difficultés à trouver un mode de garde.
- Participer à la socialisation et au développement des enfants issus de familles en situation de précarité, voire d'exclusion sociale ;
- Renforcer le rôle préventif des modes d'accueil dans le soutien et l'accompagnement à la parentalité.

Après la labellisation de 19 EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) en 2021 sur l'ensemble de l'île, et des expérimentations sur les territoires du sud et ouest de l'île auprès de différents gestionnaires, la convention annuelle d'objectifs entre le département et la Caisse d'allocations familiales (2022-2024) a été rédigé dans la volonté de mettre en œuvre une étude des besoins des bénéficiaires de RSA et de l'offre existante.

Dans ce contexte, les missions du coordonnateur AVIP se définit comme suit :

- Mobiliser et accompagner les opérateurs en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui sont, outre la Caf, France Travail, le Département et les Missions Locales ;
- Développer et animer le réseau d'acteurs institutionnels et gestionnaires d'établissements - à l'échelon communal et départemental ;
- Promouvoir le dispositif AVIP et communiquer sur ses actions en engageant des démarches prospectives notamment auprès de nouveaux gestionnaires afin de créer de nouveaux partenariats et développer l'offre ;
- Optimiser et adapter les outils existants afin de favoriser le suivi de l'offre et de la demande en vue de faciliter la mobilisation des places disponibles ;
- Préparer les supports de communication média avec les partenaires institutionnels afin de promouvoir le dispositif pour toutes les familles et tous les enfants

Ces missions se sont traduites selon trois axes importants de l'AVIP à savoir :

- Le projet d'Etude des besoins bénéficiaires du RSA en matière de garde d'enfant et d'insertion professionnelle.
- L'évaluation du dispositif existant auprès des acteurs du territoire et autres parties prenantes
- Le projet de déploiement des expérimentations AVIP sur tout le territoire.

Ce bilan d'activité va vous faire un état des lieux du déploiement de ce projet sur la période juillet à décembre 2024.

I) LA COORDINATION DEPARTEMENTALE DE L'AVIP

La coordination départementale de l'AVIP s'est concrétisée sur 2 axes stratégiques :

- La mise en œuvre d'une étude des besoins d'accueil du jeune enfant des bénéficiaires du RSA en situation d'insertion professionnelle
- L'évaluation du dispositif existant auprès des gestionnaires de crèches.

Cette phase d'évaluation « croisée » fut essentielle afin de comprendre les enjeux du Label AVIP sur le territoire réunionnais depuis sa première phase de labellisation en 2021. Elle a permis également de mesurer l'impact de la traduction de cette intelligence territoriale descendante dans la réponse apportée aux bénéficiaires.

Le rôle du coordonnateur AVIP dans ce processus a été :

- D'aider la direction dans le choix du prestataire en prospectant les cabinets d'étude, évaluant les devis et notes méthodologiques par le biais d'un tableau comparatif,
- De participer à la mise en œuvre de l'étude dans sa phase opérationnelle en réservant les salles pour la tenue des tables rondes, sélectionnant les répondants avec le soutien des travailleurs sociaux de toutes les microrégions de l'île, faisant une requête auprès des services de la Caf afin d'obtenir un échantillon de 5000 répondants pour la tenue de l'enquête quantitative,
- Faire le lien entre la direction et le cabinet d'étude dans les différentes phases de préparation (rédaction du cahier des charges), choix du prestataire, préparation et tenue de l'étude (réunion préparatoire, bilan d'étape, respect du planning prévisionnel, etc.)
- D'évaluer le dispositif AVIP sur l'année 2023 dans le respect des outils d'évaluation nationaux (cf. guide de déploiement AVIP-CNAF)

A) La mise en œuvre de l'étude des besoins d'accueil du jeune enfant des bénéficiaires du RSA en situation d'insertion professionnelle sur le territoire réunionnais.

Pour rappel, la commande de l'étude était de :

- « Réaliser une étude auprès des bénéficiaires du RSA concernant les difficultés rencontrées dans le cadre de leurs démarches d'insertion et de recherche d'un mode d'accueil, ponctuel ou permanent, pour leurs enfants,
- Définir les besoins de bénéficiaires du RSA en matière de garde d'enfant susceptible de faciliter la réalisation de leur parcours d'insertion notamment d'insertion professionnelle et à dégager des actions prioritaires à mettre en œuvre à cette fin ». (Convention annuelle d'objectifs entre le département et la caisse d'allocations familiales de la Réunion dans le cadre de la convention d'appui de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi) »

Le public cible sont des parents de jeunes enfants de 0 à 3 ans ou à naître (jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap).

a) La méthodologie du choix du prestataire.

Les prestataires qui ont répondu au cahier des charges sont les suivants :

- Run conseil/Red samouraï
- Humanova
- Groupe Elan
- Reunicité

Afin de choisir le prestataire le plus adapté à nos exigences, il était nécessaire de définir des critères de sélection avec une grille de notation (de 1 à 5) par items. La grille de notation a été complété par un avis technique sur les notes méthodologiques.

L'analyse des offres s'est portée sur le dossier méthodologique et le devis.

Les critères de sélection sont :

- L'aspect financier
- La présence de référence (expérience dans ce type d'étude)
- Le nombre de questionnaires proposés
- La méthode d'enquête de terrain
- La méthode d'analyse de données
- Les conditions de paiement
- La date de livraison

L'analyse des devis des différents prestataires :

Avis technique (1-5)				
Cabinets d'étude	Run conseil/Red samouraï	Humanova	Groupe Elan	Reunicité
Prix	3	1	2	2
Présence de références	2	3	4	0
Nombre de questionnaires	2	1	4	4
Méthode enquête terrain	4	2	2	2
Méthode analyse de données	3	3	3	1
Condition de paiement	3	3	0	0
Date de livraison	3	3	1	1
TOTAL	20	16	16	10
Avis	Prix attractif. Méthode de terrain innovante qui pourrait permettre une bonne adhésion des bénéficiaires. Les normes RGPD sont sécurisées avec envoi lien SMS directement par les services de la Caf.	Cabinet bien référencé, avec une démarche sérieuse. Présence de fiches actions. Cependant, nombre de questionnaires peu représentatif. L'entretien téléphonique impliquera un transfert de la base de données Caf.	Cabinet bien référencé, présence de fiches actions. Pas de date de livraison définie. Pas d'éléments sur les conditions de paiement. Idem pour la date de livraison.	Peu ou pas d'éléments de références. Les méthodes d'analyse de données ne sont pas présentées.

En fonction de ces différents éléments, le cabinet Run conseil en partenariat avec Red samouraï a été retenu pour effectuer l'étude.

b) La méthodologie d'enquête proposée par le cabinet d'étude.

Afin de pouvoir recueillir l'avis et les besoins des personnes bénéficiaires du RSA en matière de garde d'enfant, il s'avère important pour le cabinet de se baser sur deux types de méthode de recueil de données.

Le premier recueil se fait sous forme quantitative. Elle est menée par Run conseil à travers un questionnaire qui s'attachera à répondre aux objectifs stratégiques suivant :

- Recueillir la typologie des répondants
- Repérer les écueils et freins en matière de garde d'enfant
- Identifier les besoins des bénéficiaires du RSA en matière de mode d'accueil du jeune enfant.

Le lien d'enquête généré par Run conseil et permettant de répondre au questionnaire en ligne sera transmis à la Caf de la Réunion.

Le second recueil s'est fait sous forme d'enquête qualitative avec la réalisation d'ateliers.

Cette enquête qualitative a été menée par Red samouraï, en collaboration avec Run conseil, à travers deux ateliers d'échange qui se sont attaché à répondre à l'objectif :

- Recueillir l'avis, les attentes et les propositions des répondants dans la perspective d'améliorer et d'adapter le dispositif aux besoins des bénéficiaires.

Chaque atelier d'échange pouvait accueillir jusqu'à 20 personnes. Ils se sont réalisés aux dates suivantes :

- **Atelier 1 zone Nord/Est : le mercredi 04 décembre**
- **Atelier 2 zone Sud/Ouest : le mercredi 11 décembre**

c) Le planning prévisionnel

Afin de mener à bien le projet d'étude, le cabinet Run conseil/Red samouraï a proposé le planning prévisionnel suivant :

	Novembre	Décembre				
	S4	S1	S2	S3	S4	S5
Préparation de l'enquête						
Réunion de lancement	26-nov					
Echantillonnage						
Rédaction du questionnaire et maquettage						
Envoi pour validation à la CAF						
Réalisation de l'enquête qualitative						
Communication pour participation aux ateliers (par les services de la CAF)						
Réalisation des ateliers		04-déc	11-déc			
Réalisation de l'enquête quantitative						
Lancement de l'enquête par SMS		02-déc				
Relance de l'enquête aux familles qui n'ont pas répondu		du 02/12 au 14/12				
Point d'étape				09-déc		
Restitution de l'enquête						
Traitement et analyse des données						
Rédaction du rapport						
Restitution du livrable						31-déc

d) Point d'étape sur l'étude.

A ce jour deux tables rondes se sont déroulées le 04 et 11 décembre. Cette animation a mobilisé près de 15 personnes bénéficiaires du RSA en famille monoparentale étant dans une démarche d'insertion professionnelle.

Comme énoncé dans la partie « méthodologie d'enquête », l'animation table ronde est une enquête qualitative qui a pour objectif de recueillir l'avis, les attentes et les propositions des répondants dans la perspective d'améliorer et d'adapter le dispositif aux besoins des bénéficiaires.

- Les premiers éléments des tables rondes organisées le 4 et 11 décembre auprès des familles monoparentales bénéficiaires du RSA sont les suivants :

Le 04/12 à la salle MAHOT/Siège social CAF	Le 11/12 au Tiers Lieux Antenne SUD
Les constats	
<p>Absence de connaissance du dispositif AVIP. Également des problématiques de communication sur l'ensemble des droits proposés.</p> <p>Les répondants mettent en évidence des problèmes de garde d'enfant sur des plages horaires atypiques et une amplitude horaire insuffisante.</p> <p>La mobilité a été relevé comme étant un frein fortement lié à la garde d'enfant. Les répondants mettent en avant des horaires de bus insuffisants dans les quartiers périphériques.</p> <p>La garde d'enfant est un problème majeur pour des familles monoparentales avec plusieurs enfants. Elle ne se limite pas à la petite enfance. Ces parents observent ces mêmes freins concernant les horaires du périscolaire en semaine, surtout le mercredi.</p>	
Absence d'information dans les territoires isolés	
Les propositions	Les propositions
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la communication sur le dispositif <ul style="list-style-type: none"> o Par les crèches (affichage, rendre accessible le dispositif en ayant des phrases d'explication, définir le logo AVIP en une phrase) o Rendre visible et accessible le logo AVIP sur le portail de préinscription. o Communication vers le public (réseau sociaux, visuels etc.) o Améliorer la communication via les conseillers insertion, - Adapter les horaires à l'activité professionnelle des parents et bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> o Avec des amplitudes horaires élargies o Mise en œuvre d'horaire atypique pour les professions à horaire décalée 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des formations/sensibilisations sur le rôle de « parent/employeur » - Mettre en place des solutions financières pour les + de 6 ans. - Renforcer la communication sur les dispositifs, notamment sur le RPE
<p><u>Les propositions conjointes aux deux tables rondes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adopter une réflexion sur l'implantation des crèches proches des lieux de formation, dans des zones d'activité. ➤ Favoriser la mobilité dans les territoires isolés. 	

- Diversification en termes de mode d'accueil. (Garde à domicile, assistants maternels, mam (maison d'assistants maternels), centre sociaux, service d'accueil qui couvre des réalités et besoins différents.) mixité avec le périscolaire, baby bus des gardes à domicile pour des accueils ponctuels.

Cette analyse ne reflète qu'une première tendance. Ces éléments seront complétés par l'analyse de l'enquête quantitative.

B) La mise en œuvre de l'évaluation du dispositif AVIP au niveau départemental.

Comme stipulé dans le bilan d'étape, il était important de compléter cette enquête par l'évaluation du dispositif auprès des établissements d'accueil de jeune enfant.

Cette évaluation quantitative s'est faite sur l'année 2023 auprès de 26 établissements dont :

- 19 crèches labellisées
- 7 crèches qui ont effectué des « expérimentations » AVIP

Au total, 16 établissements sur 26 ont participé à la récolte de données.

Cette récolte de données a pu déterminer :

- Le nombre d'orientations par les organismes prescripteurs,
- Le profil des bénéficiaires,
- Le profil des enfants,
- Le motif d'entrée et de sortie.

Le nombre d'orientations par les organismes prescripteurs :

- 79 % par France Travail
- 21 % par la Caf

Les organismes prescripteurs sont des organismes qui œuvrent dans l'insertion professionnelle. Parmi eux nous pouvons citer :

- France travail
- Le conseil départemental
- La mission locale
- Le service social de la caisse d'allocations familiales.

Le profil des bénéficiaires :

Les bénéficiaires sont des cheffes de famille monoparentale étant dans une démarche d'insertion professionnelle et qui ont signé un contrat d'engagement auprès d'un organisme d'insertion. 39 personnes ont pu bénéficier de l'accompagnement AVIP :

- 22 cheffes de famille monoparentale
- 15 ayant moins de 25 ans
- 20 bénéficiaires habitant un QPV

La majorité des profils sont des cheffes de famille monoparentale (22). Nous notons une part importante des familles avec différents profils (famille monoparentale, moins de 25 ans, habitant un QPV).

Le profil des enfants :

40 enfants au total ont été accueilli sous la labellisation AVIP. L'écart avec le nombre de bénéficiaires (39) pourrait s'expliquer par la présence d'une fratrie.

Sur les 40 enfants, 32 sont âgés entre 12 et 35 mois et 8 de 0 à 12 mois.

Ces données nous indiquent une préférence dans le choix du multi accueil.

Les motifs d'entrée :

Les motifs : « en recherche d'emploi, accès à une formation, accès à un CDD ou intérim » se trouvent dans une fourchette comprise entre 24% et 35 %, ce qui indique une certaine équivalence entre les différents motifs.

La recherche d'emploi apparaît comme le facteur principal pour intégrer une crèche AVIP avec un taux de 35%.

L'accès à un CDI a montré un taux de 12% (le plus bas).

Les motifs de sortie du dispositif :

La majorité des bénéficiaires à la sortie du dispositif sont toujours dans une démarche de recherche d'emplois avec notamment un taux de 63% contre 4% pour les personnes ayant obtenu un travail en contrat à durée indéterminé. Nous pouvons supposer que les sorties du dispositif par rapport à l'accueil de l'enfant sont majoritairement dues à l'entrée à l'école. Les sorties du dispositif pour motif imprévue sont minimes avec 3 sorties pour l'année 2023.

II) LA MISE EN ŒUVRE D'UNE COORDINATION OPERATIONNELLE PAR DES ACTIONS DE DEPLOIEMENT SUR LE TERRITOIRE.

La coordination opérationnelle a consisté à prospecter auprès des communes, des organismes d'insertion et gestionnaires volontaires afin de mener des expérimentations AVIP.

Cette méthodologie d'approche était essentielle pour développer l'offre dans la mesure où chaque territoire possède ses propres spécificités avec un mode de fonctionnement unique et un process déjà établi. Il était nécessaire de réfléchir à une méthode de collaboration ascendante.

L'objectif était donc sur la base d'une interconnaissance de comprendre les enjeux de chaque territoire afin de pouvoir développer une démarche d'orientation adaptée aux spécificités de chaque commune.

Cette coordination s'est traduite par :

- La mise en lien entre les organismes d'insertion (TS CAF, France travail, service insertion commune, mission locale) et les établissements d'accueil de jeune enfant.
- La sécurisation des parcours d'orientation des personnes accompagnées par les travailleurs sociaux de la Caf et conseillers FT avec la mise en place de process caf et France travail
- La construction d'outils ou l'amélioration d'outils d'orientation permettant la valorisation de l'accueil AVIP
- Le soutien auprès des travailleurs sociaux dans le cadre d'orientation AVIP.

Les actions de déploiement se sont construit selon « une démarche ascendante » se basant sur un diagnostic territorial partagé de l'insertion. Plusieurs communes de l'île ont fait l'objet de ces expérimentations :

- Saint Denis (Sainte Clotilde)
- Bras Panon
- La Possession
- Saint André
- Sainte Suzanne
- La plaine des palmistes
- Saint Pierre

Sur certaines communes, la démarche est en cours de construction. Les communes qui sont présentées dans ce bilan sont celles où les expérimentations ont pu se mettre en œuvre de manière concrète.

a) Sainte Clotilde

Sur le territoire de Sainte Clotilde, une réflexion s'est mise en place afin de développer des places AVIP dans un contexte « tendu » en termes de taux d'occupation. En effet, il a été constaté que le taux d'occupation des places de crèche PSU est élevé ce qui laisse peu de marge de manœuvre.

L'objectif a été de redynamiser le réseau des crèches sur le territoire.

Les crèches qui ont participé aux expérimentations AVIP sont :

- Le réseau de crèches municipales de la commune de Saint Denis
- Le réseau « Crèche and Go »
- La crèche les ptis mounes
- La crèche les jonquilles
- La crèche Colombine

Afin de redynamiser le dispositif dans ce contexte tendu en termes de taux d'occupation, il a fallu en lien avec les gestionnaires construire une démarche appropriée à la situation.

Les objectifs des temps de réunion ont été les suivants :

- Faire un point sur le projet d'expérimentation AVIP
- Permettre aux gestionnaires d'exprimer leurs constats sur le territoire, leurs représentations et leviers d'action
- Etablir un process d'orientation AVIP facilitant sa mise en œuvre

À la suite de ces différents temps de réunion, une démarche d'orientation a été acté par toutes les parties prenantes (EAJE, Caf, France travail de sainte Clotilde) avec la formalisation d'une fiche action (cf. annexe)

La démarche a été validé le 24 septembre 2024. Elle a permis de :

- Mettre en place des commissions EAJE/France Travail 1 fois par mois
- Formaliser un process d'orientation entre les travailleurs sociaux de la Caf et les EAJE
- D'orienter 19 bénéficiaires :

	Crèche and Go	Leonel payet (CCAS)	Multi accueil sœur Colette (CCAS)	Autres
CAF	3	4 en 2025 4	3	
France TRAVAIL	8 orientations en cours d'attribution			

A la suite de ce projet, la collaboration active Caf-France Travail s'est renforcée sur le thème de l'insertion professionnelle et la garde d'enfants.

Cette collaboration a permis l'invitation de la Caf par France Travail au Forum « place de l'emploi » qui s'est déroulé le mercredi 27 novembre au Bancoul (Moufia). Un évènement organisé dans le cadre du projet national de l'emploi.

L'objectif de cette manifestation pour la Caf était de présenter les différents dispositifs à destination des demandeurs d'emploi, notamment *les dispositifs d'aide à la garde d'enfants* ou au logement à destination de tout public ou de prestations spécifiques à destination des BRSA.

C'était l'occasion de faire un focus sur **les expérimentations AVIP** menées sur le territoire de Sainte Clotilde auprès de quatre crèches.



b) Saint André et Saine Suzanne

- Saint André

Sur la commune de Saint André, la réflexion s'est construite auprès :

- Des travailleurs sociaux de la Caf,
- La chargée de coopération CTG (convention territoriale globale)
- Du coordonnateur petite enfance
- Du service insertion de la mairie de Saint André
- La direction de la réussite éducative de Saint André
- L'agence France Travail de Saint André

L'objectif de ce travail était d'acter une démarche d'orientation AVIP en concertation avec les acteurs de l'insertion sur le territoire de Saint André.

Les crèches volontaires :

- Micro-crèche l'île aux enfants (privée)
- Le jardin d'enfant les Lutins (communale)
- Le multi accueil « les Fripounets » (communale)
- Le jardin d'enfants « les Ecureuils » (communale)
- Le jardin d'enfants les Petits poissons (communale)
- Le multi accueil les petits oiseaux (communale)

La démarche a été acté le 30 octobre 2024

Depuis la mise en place de la démarche : 3 orientations par les Travailleurs sociaux de la Caf

- Sainte Suzanne

La commune de Sainte Suzanne est particulièrement active au sujet de l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA. La thématique insertion fait partie intégrante de la CTG et elle s'est en partie concrétisée par un forum de l'insertion qui s'est tenue le 05 septembre 2024.

Ce fut l'occasion de présenter le dispositif AVIP dans la perspective de développer des expérimentations AVIP en lien avec les besoins et les forces du territoire.



La démarche AVIP à Sainte Suzanne fut similaire à celle de Saint André dans la mesure où cette commune possède à peu près les mêmes caractéristiques à savoir un réseau de crèches municipales conséquent.

La réflexion s'est construite auprès :

- Du chargé de coopération CTG
- Du coordonnateur petite enfance
- Du représentant de la Mission locale de Sainte Marie/Sainte Suzanne
- Du service insertion de la commune de Sainte Suzanne.
- Du CCAS de Sainte Suzanne.

Les crèches volontaires :

- Crèche and Go Aimé Césaire. (Privée)
- Jardin d'enfants les Ecureuils (municipale)
- Crèche les Câlinous (municipale)
- Crèche les P'tits Dauphins (municipale)

La démarche est en cours de validation et elle fera l'objet d'une fiche action de la CTG (convention territoriale globale) de Saine Suzanne.

- c) Déploiement d'une expérimentation AVIP auprès des assistants maternels de la commune de Bras Panon et la Possession.

- **Bras Panon**

Contexte : Le déploiement d'une expérimentation AVIP vient répondre au frein du mode d'accueil de l'enfant afin d'aider les parents à s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.

Les structures collectives offrent peu de possibilités d'accueil sur le territoire. En effet, il existe actuellement 5 structures collectives pour une capacité de 92 places.

Dans le cadre de la recentralisation du RSA, les travailleurs sociaux de la Caisse d'allocation familiales accompagnent les bénéficiaires de RSA majorés. Ces derniers évoquent des difficultés pour ces familles monoparentales de trouver un mode de garde pour leurs enfants de moins de 3 ans ; générant ainsi un frein majeur à leur projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.

On note sur la période de janvier 2023 à mai 2024, où 22 CER (contrat d'engagement réciproque) ont été signés, 31,8 % des allocataires évoquent une problématique de mode de garde.

À la suite de ce constat, le déploiement d'une expérimentation AVIP auprès des assistants maternels serait une réponse au manque de place et de flexibilité (horaire atypique, amplitude horaire) rencontrée au sein des structures collectives sur la commune de Bras Panon.

La démarche :

- 1) Prise de contact avec le relais petite enfance avec comme objectif d'échanger sur le réseau des assistants maternels sur le territoire de Bras Panon.
- 2) Prospection en mode "phoning" auprès des 19 assistantes maternelles répertoriées sur le territoire de Bras Panon.
- 3) Rendez-vous physique et en distanciel auprès de 3 assistantes maternelles avec comme objectif de présenter le dispositif AVIP, et faire adhérer à l'expérimentation.
- 4) **5 places actées pour démarrer l'expérimentation en novembre 2024, dont :**
 - 2 places pour le secteur de la rivière du mâts les hauts
 - 1 places pour le secteur du centre-ville
 - 2 places pour le secteur de la rivière des roches

Ce projet s'est concrétisé par une matinée très riche qui a permis aux bénéficiaires de découvrir les dispositifs présents sur leur commune, d'appréhender différemment les modes de garde et de lever les appréhensions sur l'accueil de leur enfant.

Une mise en relation directe a pu être faite entre les familles et l'Assistante maternelle présente afin d'envisager un futur accueil.

Cette action promet de belles perspectives et possibilités dans la levée des freins sociaux des bénéficiaires du RSA majoré.



- **La Possession**

La stratégie de déploiement a été différente à la Possession dans la mesure où le réseau de crèche et d'assistant maternel est différent avec une forte demande de garde auprès des assistants maternels. En effet :

- Plus de 80 assistants maternels réparties sur tout le territoire, avec une faible disponibilité,
- 1 relais petite enfance
- 25 micros-crèche
- 6 multi accueil
- 3 jardins d'enfants
- 2 crèches

Afin de pouvoir sensibiliser les assistants maternels, l'approche a consisté à effectuer une réunion d'information auprès des professionnels intéressés le lundi 28 octobre.

À la suite des retours des différents professionnels, la stratégie s'est orientée davantage vers un contact phoning auprès des assistants maternels en QPV (quartier prioritaire de la ville). 8 assistantes maternelles ont répondu favorablement à ces expérimentations. Ces éléments ont été transmis à l'équipe des travailleurs sociaux afin de réaliser une action en fonction des besoins repérés.

III) LES AUTRES ACTIONS DE COORDINATION AVIP

a) Information interne.

« L'information interne » a consisté à présenter le dispositif AVIP auprès des différentes équipes, notamment celles des travailleurs sociaux. Il était essentiel de présenter ce dispositif à savoir le public cible, les actions en cours de déploiement sur le territoire afin de créer une dynamique d'orientation.

Plusieurs réunions ont eu lieu :

- Le 18 juillet auprès des responsables des travailleurs sociaux
- Le 1^{er} octobre à l'antenne de Saint Benoit
- Le 22 novembre à l'antenne de Casabona
- Le 12 novembre et le 19 novembre à la Routine SPPE (service public de la petite enfance)

Lors de la présentation de l'AVIP à la routine SPPE, il était également question de présenter le projet de rénovation du Label AVIP qui devrait intervenir dans le cadre de la loi plein emplois.

Cette intervention s'est axée autour de la présentation du :

- Contexte de l'AVIP à savoir le public bénéficiaire, les missions de l'AVIP, et son cadre légal,
- Les travaux entrepris à la Réunion
- Les constats et ambitions de la rénovation du Label
- Les axes de la rénovation
- Les nouveaux modes de gouvernance et de coordination
- Les modalités de soutien
- Le suivi du déploiement
- Les travaux 2025.

b) Projet de communication externe avec la création d'un visuel

Le projet de création d'un visuel est né du constat que ce dispositif était inégalement réparti sur le territoire réunionnais.

L'objectif était de rendre accessible les informations à l'ensemble des gestionnaires (associatifs, privés, publics) pour ensuite proposer un webinaire dans le cadre du projet de rénovation du Label.

Ce projet est en cours de validation. (cf. Annexe)

c) La veille informationnelle sur l'évolution du Label AVIP.

En tant que coordonnateur AVIP, il s'avère primordial de tenir une veille informationnelle afin d'être à jour des futures évolutions au niveau national et départemental.

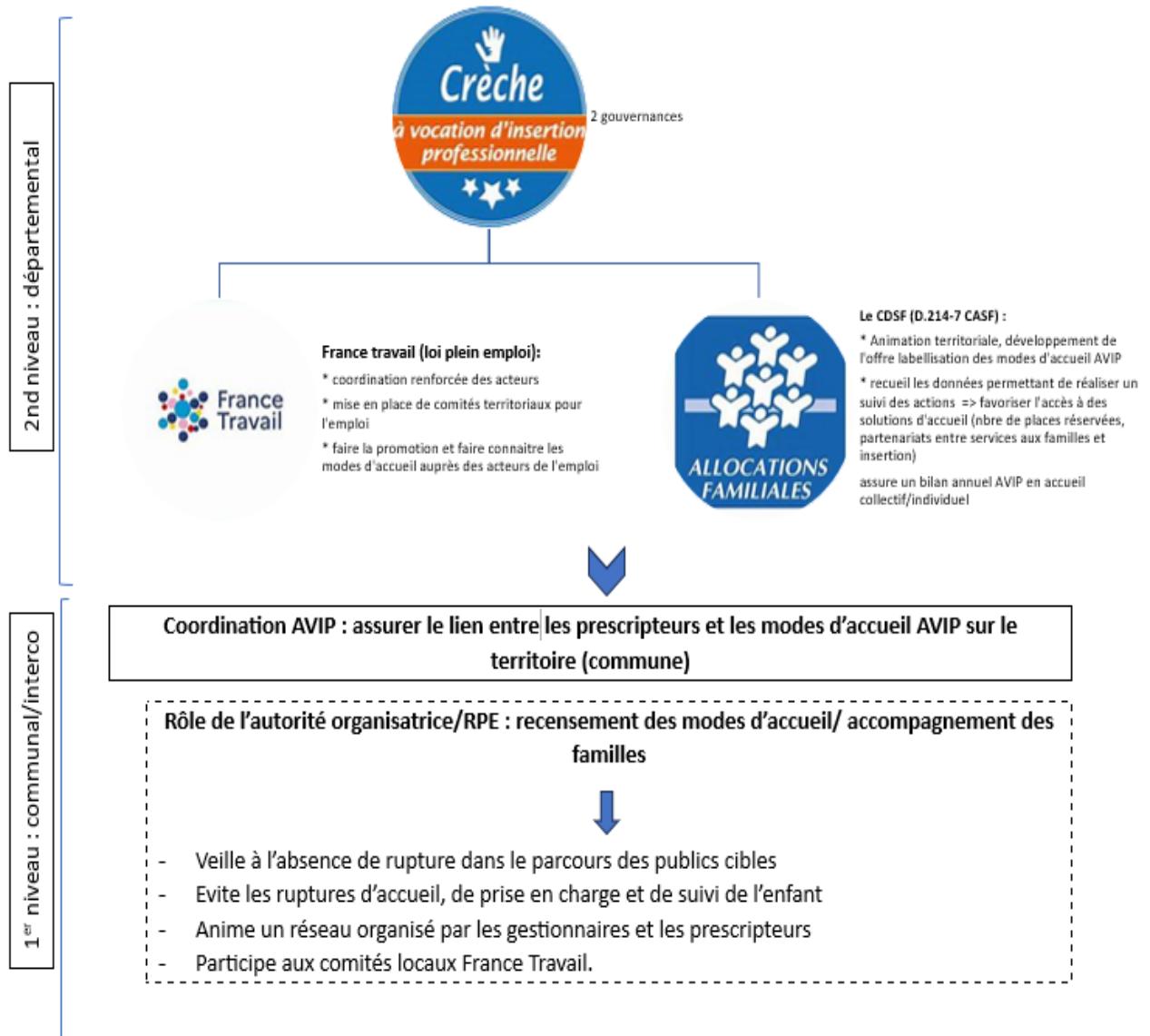
En effet, au niveau national, l'AVIP connaît un développement hétérogène et progressif malgré un soutien politique fort. Par conséquent le label AVIP serait rénové avec comme ambition de :

- Pouvoir offrir plus de solutions aux parents en insertion et à proximité de leur domicile ou de leur lieu d'activité ou de formation
- Mobiliser dans un plus grand nombre d'Eaje le critère d'insertion professionnelle des parents comme motif d'attribution de places ;
- Diversifier les offres labellisables AVIP (accueil collectif ou individuel) ;
- Renforcer le déploiement du label par la mobilisation des gouvernances respectives des services aux familles et des modes d'accueil du jeune enfant, et du service public de l'emploi.

Cette rénovation prévue pour 2025 montre l'importance et la place de la branche familles dans la gouvernance et le déploiement du dispositif. En effet, elle s'inscrit dans la Cog signée entre l'Etat et la Cnaf en positionnant les Caf comme acteurs principaux dans l'intensification et le développement des offres d'accueil AVIP collectives et individuelles.

Cette rénovation qui entre dans le cadre de la loi plein emplois à savoir offrir une solution d'accueil pour tous les jeunes enfants renforce la notion de coordination de la politique petite enfance au sein des territoires communaux. Cette coordination sera exercée par les Autorités organisatrices.

Elle va se définir de la façon suivante :



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En conclusion, après les différents éléments exposés, nous pouvons affirmer que le développement du dispositif est conditionné par différents principes à savoir :

- L'importance de développer des démarches partenariales solides
- L'interconnaissance qui permet la mise en œuvre de partenariats
- La proximité auprès des gestionnaires et organismes d'insertion
- La prise en compte des territoires et diagnostiques

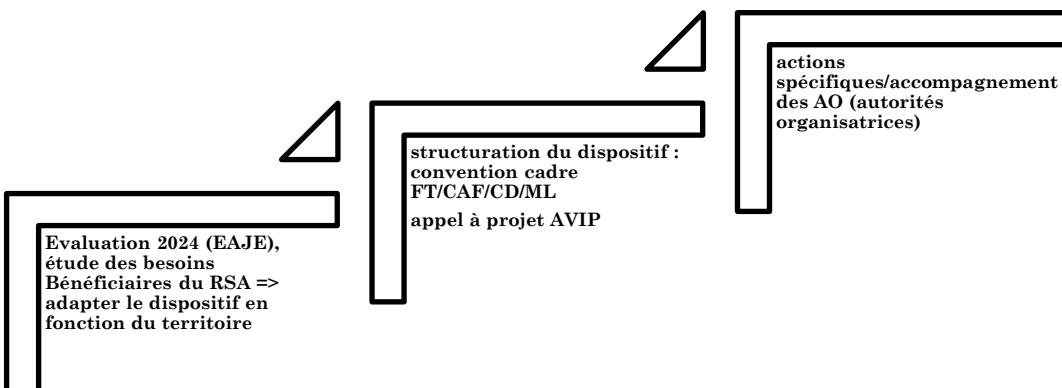
De juillet à décembre 2024, la coordination AVIP a permis :

- La création de 2 fiches action
- 1 fiche action CTG
- 3 démarches d'orientation
- 19 orientations CAF/France Travail
- 5 places disponibles auprès des assistants maternels
- 15 crèches partenaires des expérimentations (de Saint Denis à Saint André)
- 5 assistants maternels partenaires des expérimentations
- La mise en place d'un partenariat auprès de micros-crèches PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant)
- Le renforcement d'un partenariat auprès de France Travail

Avec le projet de rénovation du Label devrait se concrétiser avec la Loi plein emploi, les perspectives seront multiples à différents niveaux. Il sera important de définir une stratégie de développement avec des niveaux de gouvernance en lien avec les compétences des autorités organisatrices.

Les perspectives devront se baser en partie de l'enquête auprès des bénéficiaires du RSA afin d'adapter le dispositif à la réalité du public accompagné.

Exemple de stratégie :



Une coordination sera essentielle afin de mettre en œuvre ce dispositif. En effet, cette coordination se traduira par :

- L'évaluation du dispositif sur l'année 2024 auprès des EAJE collectifs et assistants maternels (relevé quantitatif et qualitatif)

- La mise en place d'une feuille de route et planning prévisionnel en fonction des choix stratégiques de la Caf de la Réunion.
- Participation à l'élaboration d'une convention cadre entre France Travail, la Caf, le conseil départemental.
- La construction d'un appel à projet AVIP auprès des EAJE et assistants maternels dans le respect de la circulaire et des besoins du territoire.
- La construction d'outils de communication (webinaire, supports visuels) afin de promouvoir cette offre au niveau départemental.
- L'instruction des dossiers AVIP en commission d'actions sociales pour l'attribution du FPT (fonds public du territoire).
- La mise en place d'actions spécifiques auprès des autorités organisatrice (accompagnement dans la formalisation du dispositif, soutien aux collectivités territoriales qui apportent un financement à un réseau d'assistants maternels (reste à charge minime)
- Rendre compte des travaux et avancées auprès du CDSF (commission départementale des services aux familles) par le biais de relevés d'activités quantitative et qualitative.
- Le développement et l'animation du réseau crèche AVIP sous forme de RETEX (retour d'expérience)

ANNEXES

Annexe 1 : fiche action AVIP Sainte Clotilde

Annexe 2 : fiche action AVIP Bras panon

Annexe 3 : démarche d'orientation AVIP Saint andré

Annexe 5 : dépliant AVIP

Annexe 1 :

Fiche action

En se basant sur les différents retours, voici une proposition de fiche action à mettre en œuvre.

Objectif général : Favoriser le développement des expérimentations AVIP sur Sainte Clotilde			
Objectifs opérationnels	Qui ?	Les moyens	Critère d'évaluation
1. Prioriser les accueils AVIP en fonction des disponibilités des EAJE	EAJE	Gestion du taux d'occupation Réflexion sur la mise en œuvre d'une file active.	- Nombre d'orientation AVIP par FT et Caf.
2. Simplifier les orientations	Caf EAJE	Utiliser le lien téléphonique en amont d'une orientation avec un référent par organisme.	
	Caf	Ajouter l'onglet AVIP ou en insertion professionnelle dans l'onglet CSP du PPE	
3. Maintenir le lien entre EAJE et les organismes prescripteurs	Caf EAJE Organismes d'insertion (FT, Caf)	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'un accueil, mise en place de réunions trimestrielles entre les gestionnaires et l'organisme d'insertion afin d'évaluer le projet du bénéficiaire. • Réunions de réseaux tous les 6 mois afin d'évaluer et d'ajuster la mise en œuvre des expérimentations 	

Annexe 2 :

FICHE ACTION	Expérimentations AVIP auprès des assistants maternels
THEMATIQUE	INSERTION PROFESSIONNELLE
Intitulé de l'action	Mise en œuvre d'expérimentations AVIP auprès des assistants maternels de la commune de Bras Panon.
Maître d'ouvrage	
Porteur du projet	La Caisse d'allocations familiales de la Réunion
Localisation	Bras Panon
Contexte Enjeux	<p>Le déploiement d'une expérimentation AVIP vient répondre au frein du mode d'accueil de l'enfant afin d'aider les parents à s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.</p> <p>La commune de Bras Panon compte en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 344 habitants - 4166 allocataires CAF - 566 enfants de moins de 3 ans - Taux allocataires précaires (RSO-AAH ou RSA) : 41,36 % de la population soit 1723. - Nbre de RSA MAJ : 210 - Taux de chômage : 22.3%, <p>Les structures collectives offrent peu de possibilités d'accueil sur le territoire. En effet, il existe actuellement 5 structures collectives pour une capacité de 92 places.</p> <p>Dans le cadre de la recentralisation du RSA, les travailleurs sociaux de la Caisse d'allocation familiales accompagnent les bénéficiaires de RSA MAJ. Ces derniers évoquent des difficultés pour ces familles monoparentales de trouver un mode de garde pour leurs enfants de moins de 3 ans ; générant ainsi un frein majeur à leur projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.</p> <p>On note sur la période de janvier 2023 à mai 2024, où 22 CER ont été signés, 31,8 % des allocataires évoquent une problématique de mode de garde. À la suite de ce constat, le déploiement d'une expérimentation AVIP auprès des assistants maternels serait une réponse au manque de place et de flexibilité (horaire atypique, amplitude horaire) rencontrée au sein des structures collectives sur la commune de Bras Panon.</p>
Objectifs	Déployer une expérimentation AVIP auprès des assistant(es) maternel(les) de la commune de Bras Panon au bénéfice des bénéficiaires du RSA majorée ayant 1 CER signé avec un TS (travailleur social) CAF
Description de l'action	<p>1)Prise de contact avec le relais petite enfance avec comme objectif d'échanger sur le réseau des assistants maternels sur le territoire de Bras Panon.</p> <p>2) Prospection en mode "phoning" auprès des 19 assistantes maternelles répertoriées sur le territoire de Bras Panon.</p> <p>3) Rendez-vous physique et en distanciel auprès de 3 assistantes maternelles avec comme objectif de présenter le dispositif AVIP, et faire adhérer à l'expérimentation.</p>

	<p>4) 5 places actées pour démarrer l'expérimentation en novembre 2024, dont : 2 places pour le secteur de la rivière du mâts les hauts 1 places pour le secteur du centre-ville 2 places pour le secteur de la rivière des roches 5) Organisation d'une action collective auprès des BRSA de Bras Panon.</p> <p>Lien avec chargé de coopération, et le RPE pour le lieu. Identification des invitées et invitations par secrétariat. Inviter une assistante maternelle pour témoigner sur le mode d'accueil.</p> <p>6) Accompagner la mise en œuvre de l'accueil Accompagnement de la famille dans les démarches administratives (conception du contrat parent employeur sur la plateforme Pajemploi) Evaluation réelle du coût reste à charge pour une demande AFI Réécriture du contrat d'engagement AVIP/ASSMAT et signature tripartite (caf, assmat, famille)</p>
Public	Les bénéficiaires du RSA majorées de la commune de Bras Panon
Date prévisionnelle de mise en œuvre	Action collective : le vendredi 25 octobre 2024 de 8h30 à 11h30.
Plan de financement	
Evaluation	<p>Quantitative : - nbre de CER signés - nbre de places obtenues – nbre d'AFI (aide financière individuelle) CAF – nbre d'action collective – nbre de participants – Nbre d'assistante maternelle qui adhère au projet AVIP</p> <p>Qualitative : - satisfaction des allocataires – satisfaction des professionnels</p>

Annexe 3 :

Démarche AVIP : Commune de Saint André,

Le 21/11/2024

Les personnes présentes :

Objectif :

Acter une démarche d'expérimentation AVIP en concertation avec les acteurs de l'insertion sur le territoire de Sainte Suzanne.

Rappel du public cible :

- Les chef(fes) de famille monoparentale en insertion professionnelle
- Les jeunes parents (moins de 26 ans) accompagnés par la Mission locale.
- Les parents de famille monoparentale bénéficiaires du RSA.
- Les personnes bénéficiaires du dispositif d'accompagnement global, dispensé par France travail, le conseil départemental etc.

Les modalités d'accueil dans le cadre de l'AVIP

Les propositions des gestionnaires en termes d'accueil dans le cadre de l'AVIP sont :

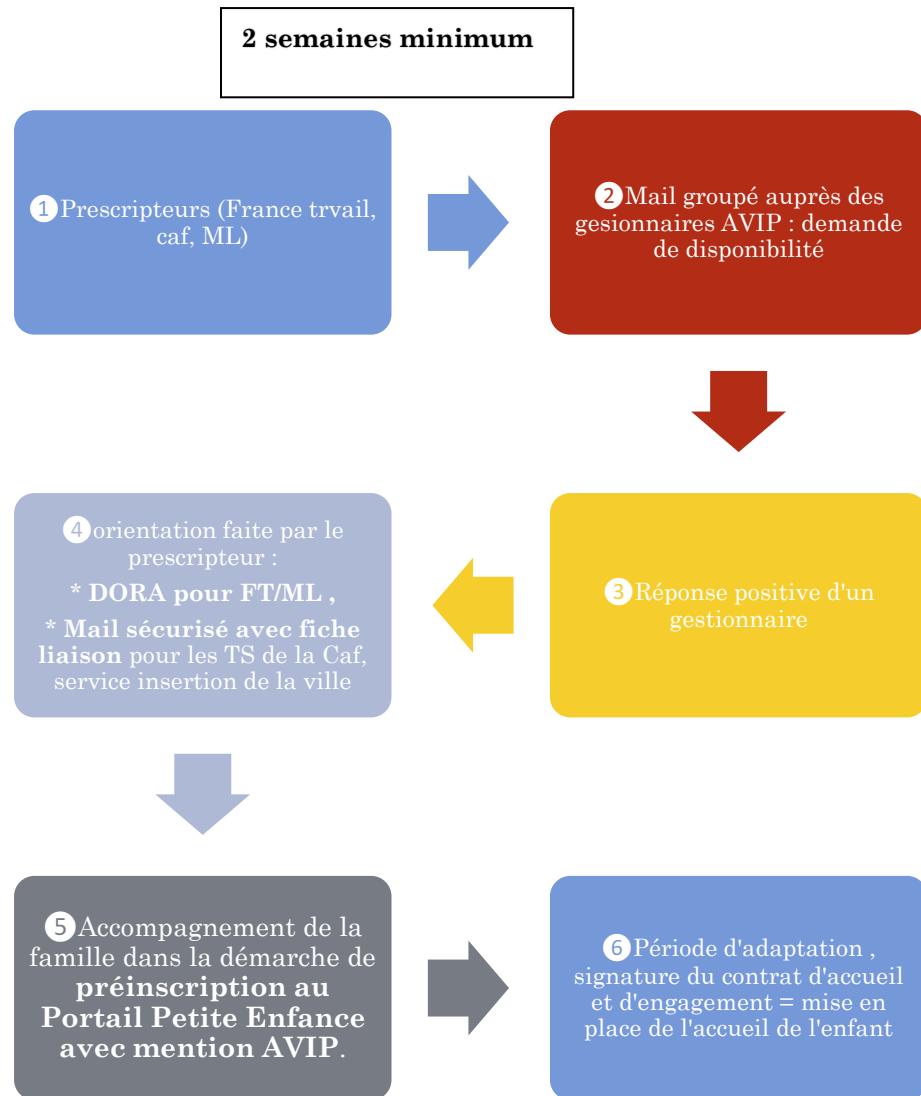
- Contrat initiale de 6 mois renouvelable 1 fois. (Selon le Guide national de déploiement AVIP)
- Possibilité d'effectuer des accueils occasionnels en fonction des besoins de familles
- Possibilité d'effectuer des accueils réguliers (à temps plein et temps partiel)

**Il est important d'observer un délai de « prévenance » suffisant afin de travailler l'adaptation de l'enfant, préparation de la famille, mise en place du contrat.
Période recommandée = 3 semaines**

Quelle démarche adopter dans le cas d'une orientation AVIP ?

La multitude des prescripteurs impose une centralisation sur un ou deux canaux d'orientation afin de ne pas provoquer de tâches chronophages. La démarche de pré-inscription sur le portail petite enfance s'avère nécessaire et indispensable.

La démarche se présente comme suit :



Les organismes d'insertion peuvent dès lors et déjà commencer les orientations en respectant ci-dessus.

Micro-crèche l'ile aux enfants	Mme
Jardin d'enfant « les Lutins » Centre-ville	
Multi accueil « les Fripounets »	
Jardin d'enfants « les Ecureuils » Petit Bazar	
Jardin d'enfants « les petits poissons » Champ borne	
Jardin d'enfant les écureuils Petit bazar	
Multi accueil : les petits oiseaux (fermé, en travaux)	

La coordination du dispositif

Afin de s'assurer de l'opérationnalité du dispositif, du circuit d'orientation, et des modalités d'accueil, il s'avère primordial de maintenir une coordination entre les acteurs de l'insertion et de la petite enfance.

Cette coordination peut s'organiser de la façon suivante :



Annexe 4 :



Crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)



UNE CRÈCHE AVIP C'EST QUOI ? POUR QUEL PUBLIC ?

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle, dites crèches « **Avip** », facilitent l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants, en accueillant leurs jeunes enfants. (Casf - article L. 214-7.)

Ce dispositif a été créé par le Gouvernement, France Travail et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf).

Il propose aux parents demandeurs d'emploi un service pour faire garder leurs enfants de 0 à 3 ans afin qu'ils puissent mener à bien leurs démarches de recherche d'emploi (entretien d'embauche et de sélection, formation, rendez-vous avec France Travail, période d'essai, stage, création d'entreprise ...).

L'accompagnement personnalisé vers l'emploi, l'autonomie et la formation est dispensé par **France Travail et la Caisse d'allocations familiales** dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les établissements d'accueil labellisés du département de La Réunion.

LES BÉNÉFICIAIRES

- Chef(fe)s de familles monoparentales en insertion professionnelle,
- Bénéficiaires du dispositif d'accompagnement global, dispensé par France Travail, proposant à la fois un accompagnement social et un accompagnement professionnel,
- Allocataires de la CAF bénéficiaires du RSA majoré signataires d'un contrat d'engagement réciproque (CER), ayant un accompagnement social.



VOS CONTACTS

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- 
- Ou le conseiller technique du territoire :
- 
- 

SECTEUR NORD / EST

La Possession / Le Port
Saint-Denis
Sainte-Marie / Sainte-Suzanne
Saint-André / Bras-Panon / Salazie
Saint-Benoit / Plaine-des-Palmistes / Sainte-Rose

SECTEUR SUD / OUEST

Saint-Paul
Cilaos / Saint-Philippe / CIAS
Étang-Salé, Petite-Île / Saint-Louis
Entre-Deux/ Le Tampon
Les Ayrans/ Saint-Leu / Trois-Bassins
Saint-Joseph / Saint-Pierre

LES ENGAGEMENTS D'UNE CRÈCHE AVIP

En adhérant à la charte des crèches « Avip », l'établissement s'engage à :

- Réserver un nombre de places d'accueil aux enfants dont les parents sont en parcours d'insertion professionnel, orientés principalement par France Travail, les travailleurs sociaux de la Caf et les autres acteurs de l'insertion professionnelle.
- Adapter les modalités d'accueil de l'enfant aux besoins des parents et à l'évolution de leur situation, notamment en faisant évoluer les périodes d'accueil de l'enfant lors des périodes de formation ou de reprise d'emploi.
- Tout mettre en œuvre pour garantir une place d'accueil durable à l'enfant, lorsque le parent demandeur d'emploi retrouve un emploi pérenne.
- Avoir un référent AVIP.

- Agir dans une dynamique partenariale avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle sur leur territoire.

Le contrat d'accueil de l'enfant est conclu pour une période de six mois, renouvelable une fois.

A l'issue de cette période :

- Si le parent a retrouvé un travail : l'enfant conserve sa place au sein de la crèche jusqu'à son entrée à l'école maternelle ou bien vous vous engagez à aider le parent dans sa recherche d'une solution d'accueil adaptée à ses besoins.
- Si les démarches de recherche d'emploi n'ont pas abouti : l'enfant continue à être accueilli ponctuellement.
- Si le parent ne respecte pas ses engagements, le contrat peut être rompu.

LES ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE DU DISPOSITIF

En contrepartie d'une place d'accueil en crèche, le parent demandeur d'emploi doit s'engager dans une recherche active d'emploi et à :

- Réaliser les mesures d'accompagnement définies avec son conseiller référent emploi / insertion.
- Informer le conseiller référent lors des reprises d'activité, en lui transmettant une copie de son

contrat de travail signé ou de l'attestation d'entrée dans d'autres dispositifs (formation professionnelle ou autre).

- Signaler à la crèche Avip et à son conseiller référent tout changement de situation administrative et/ou professionnelle pouvant avoir des incidences sur votre parcours d'insertion professionnelle ou le contrat d'accueil en crèche de votre enfant.



Crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)



Service gratuit
+ prix appel